

Marrakech le, 28 Novembre 2023

AVIS AUX RESIDENTS

Il est porté à la connaissance des résidents de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marrakech que la procédure d'obtention de l'attestation de scolarité changera à partir du 01 décembre 2023.

Ainsi les résidents doivent remplir leurs demandes d'attestation de scolarité sur la plateforme AGIRH du CHU.



Pour le Doyen et par Ordre
Vice Doyen
à la Recherche et de Cooperation
Pr. Hanane RAIS